



Fédération Syndicale Unitaire

SNPES-PJJ : (Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social - Protection Judiciaire de la Jeunesse)

54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.

site : www.snpespjj-fsu.org

Mèl : snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

SNEPAP : (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)

12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61

Mèl : snepap@club-internet.fr

Site : www.snepap-fsu.fr

Paris, le 03 février 2011

Boycott de la CAP d'avancement des Adjoints Techniques de l'Etat

En concertation avec les organisations syndicales (UNSA, CGT, FSU), nous avons boycotté la CAP d'avancement des Adjoints techniques de l'Etat sur les points suivants :

- Nous dénonçons la réduction par Bercy des taux promus / promouvables. Ces ratios sont tellement insuffisants, qu'ils ne permettent pas une politique de promotion des personnels qui est la seule possibilité d'évolution de carrière en l'absence de concours et d'examens professionnels.
- Nous nous interrogeons sur le nombre d'agents remplissant les critères d'avancement. En effet depuis la fusion des corps, le nombre d'agents a triplé, alors que le nombre de promouvables reste le même.
- Les dossiers préparatoires nous ont été communiqués tardivement, des documents complémentaires nous ont même été transmis la veille de la CAP.

Nous regrettons la position de l'organisation syndicale, C Justice, qui malgré son accord avec les arguments de boycott, n'a pas souhaité se joindre à l'intersyndicale.

Nous n'avons à ce jour aucune date de reconvoation de cette CAP. Elle vous sera communiquée dès que nous en aurons connaissance.

Nous tenons à préciser que le boycott ne pénalise aucun agent, car la date effective de l'avancement se fera au 1^{er} janvier 2011.